PrÉsidence

de la Paris, le 26 février 2016

République

NOTE

 à Monsieur le Président de la République

 ----

s/c de Monsieur le Secrétaire General

***Objet****:* ***Etat (partiel) de l’opinion sur la loi travail***

1. Des remontées d’opinion – encore incomplètes – recueillies à ce stade, **deux points de crispation** semblent émerger :
2. **La peur du licenciement**. Le PJL a été **compris comme « facilitant » le licenciement** (et non comme « stabilisant » les règles), donc « fragilisant » encore les situations.

C’est sans doute le point le plus dur, car il réveille un réflexe « reptilien » : **on sent le danger** (vital en particulier pour les milieux populaires et les actifs qui se sentent déjà fragilisé et pensent ne pas retrouver d’emploi s’ils perdaient le leur), **qui fait reculer instinctivement**. **Ce n’est pas un raisonnement, c’est un réflexe** : précisément pour cela, il est très difficile de contre-argumenter rationnellement.

1. **Le procès en trahison de la gauche**, qui vient davantage de personnes plus engagées politiquement, mais **bien au-delà des seuls cercles militants**. C’est un fait nouveau : aucune réforme n’avait jusqu’à présent provoqué de telles réactions parmi les sympathisants éloignés. On le voit se développer avec le **champ lexical du « recul » et du « retour en arrière » largement mobilisé par ces personnes pour parler de cette loi**.

Le fait que tout ce qui touche au **volet protection** (CPA etc.) n’ait **pas été relayé dans les médias empêche ces gens**, qui « raisonnent » (contrairement à ceux qui sont dans un « réflexe » face à un danger), **de comprendre le discours d’un « nouveau modèle » à bâtir en gardant un équilibre** (raisonnement qui ne sera pas spontané mais qu’ils pourraient accepter si les nouvelles protections étaient visibles).

Ce manque de sens ou de compréhension idéologique n’est **pas non plus compensé par la priorité emploi** (pourtant « première des injustices » pour la gauche etc.), car notre crédibilité sur ce plan est trop faible. Ainsi **30% estiment que cette mesure permettra de créer des emplois ; alors que 70% pensent qu’elle est une menace pour les droits des salariés**. C’est dans cet effet de ciseau que se développe le sentiment que l’on veut imposer des sacrifices réels pour des bénéfices très hypothétiques.

**Les autres points de contestation paraissent à ce stade plus marginaux** : barémisation des prud’hommes (sauf lorsqu’on en comprend « diminution » nette, ce qui fait alors réagir) ; heures sup ; pouvoir accru de négociation en entreprise y compris référendum (largement approuvé pour sa part).

NB : les remontées disponibles ne sont cependant que partielles, et les courriers contiennent un biais d’auto-sélection. Nous verrons mieux avec les questions ouvertes de ce week-end s’il y a d’autres zones d’ombres ou points de crispation.

1. Dans l’immédiat, en termes d’opinion et de communication :
* Il serait important de **mieux insister sur l’objectif de créations d’emplois, pour renforcer la « justification » de la démarche**. Sans s’attendre à un changement radical : l’incrédulité restera forte au regard de notre historique ; sauf si nous parvenions à présenter la réforme comme **quelque chose de tellement « nouveau » que cela réveille le bénéfice du doute** (i.e. on ne peut plus pré-juger avec les critères anciens).
* **Une difficulté importante** (la principale ?) **sera le sentiment « d’insécurisation »** qui a été réveillé. Nous ne pourrons **pas contre-argumenter sur le fond et rassurer rationnellement**, précisément car il s’agit d’un réflexe : si le projet est vu comme « teinté » d’un danger à l’origine, il le restera quoi que l’on dise.

Plutôt que de vouloir réorienter les perceptions rationnellement, **mieux vaudrait mettre en scène une « réinitialisation » du projet, i.e. un « rappel » avant de remettre sur le marché un projet, en assumant des « corrections » sur la mesure licenciement**. Ce qui permettrait une présentation de cette nouvelle version en **sortant du récit de la « facilitation » pour celui de la « stabilisation »** (et de combattre cette accusation lorsqu’elle réémergera)

Il faudrait faire vite pour d’avoir une chance de réintroduire le PJL sous un prisme plus favorable **avant que les perceptions ne soient entièrement figées** : une fois que l’identification du danger sera ancrée, elle sera quasi-impossible à extraire (et avant que le front syndical ne soit entièrement constitué ?).

* **La sécurisation de la mobilité et de la formation** peut être un autre vrai point d’accroche. Car l’envie de mobilité et d’évolution est réelle, y compris auprès des milieux populaires fragilisés. Mais le système actuel est trop compliqué (trop difficile de trouver les bonnes informations) et très insécurisant (sentiment de se jeter d’une falaise en essayant d’agripper la paroi d’en face…).

Sécuriser de façon claire ces transitions et formations serait un vrai **levier pour amoindrir la dangerosité de la menace** perçue. **Peut-on reprendre et insérer le CPA (à ce stade pas du tout mémorisé) dans un « plan » ou un « programme » plus large et plus visible « d’évolution et de sécurisation personnelle »,** qui pourrait s’il est vu comme crédible rassurer les gens ?

Faire visiblement la démarche **« d’ajouter » quelque chose au projet** plutôt que de « retrancher » permettrait également de combattre le récit du « retour en arrière / détricotage » qui sera impossible à tenir s’il s’installe. **C’est aussi ce qui déterminera *in fine* l’histoire qui s’écrira avec cette loi** : resterons-nous comme les « destructeurs » d’acquis qui seront « revenus en arrière » ou comme les « rénovateurs » qui auront posé les bases d’autre chose ?

Enfin de façon annexe :

* **La pétition en ligne** est en train de devenir un objet de cristallisation, et mérite un **traitement à part**. Il serait utile **poursuivre son démontage spécifique – implication du PM** au-delà de M. El-Khomri ? – pour montrer aux gens qui l’ont signé (sincèrement dans leur grande majorité) qu’ils se font fait emporter par un **texte décalé ou devenu caduc** - surtout si nous corrigeons des mesures.
* **La réunion des sociaux-démocrates du 12 mars** pourrait être l’occasion de **mettre en scène l’accord avec la gauche européenne** : *workshop* restreint en marge du sommet avec M. Renzi, un SPD, quelques nordiques sur les réformes du droit du travail menées par chacun et leur philosophie pour **montrer une inspiration de ce qui fonctionne ailleurs** ; affichage d’un soutien des principaux sociaux-démocrates européennes aux réformes engagées en France pour **déstabiliser le procès en trahison de la gauche** ; …

 Adrien ABECASSIS